

# Canada

## LA COURONNE AU CANADA-1

### Pavillon canadien particulier de la Reine



En 1962, la reine Elizabeth II adopta un pavillon qui la représente au Canada. Il porte les armoiries du Canada accompagnées d'une figure propre à la Reine, l'initiale « E ». Placée au centre du pavillon, cette dernière est surmontée de la couronne de saint Édouard le Confesseur entourée d'un astragale de roses d'or sur fond bleu.

Lorsque la Reine vient au Canada, son pavillon flotte jour et nuit sur tout édifice dans lequel elle réside. On le hisse aussi à la base de salut lorsqu'elle effectue la revue des troupes et sur tous les véhicules dans lesquels elle se déplace.

### Chiffre royal

Il s'agit du monogramme de la Reine (*Elizabeth II Regina*) surmonté d'une couronne. On l'applique aux emblèmes des ordres, décorations et médailles ainsi que sur différents insignes.



### Couronne

Lors de son accession au trône, en 1952, la Reine adopta une représentation héraldique de la couronne rappelant de près celle de saint Édouard avec laquelle on l'avait couronnée.



### Pavillon du gouverneur général



Chaque gouverneur général a ses propres armoiries, mais le drapeau demeure commun à tous : le cimier des armoiries du Canada sur fond bleu. Le cimier représente un léopard coiffé de la couronne de saint Édouard; il tient une feuille d'érable rouge dans sa patte droite et il est debout sur une guirlande de tissu rouge et blanc. La reine Elizabeth II a approuvé ce pavillon en 1981.

## COURONNE DU CANADA

Le Canada a été une monarchie pendant longtemps — il s'est trouvé sous le règne des rois de France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, sous celui des souverains britanniques aux XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles, puis il est devenu lui-même un royaume à partir de la Confédération.

Bien que Sa Majesté la reine Elizabeth II soit souvent présentée comme la reine du Royaume-Uni, ce n'est pas à ce titre que les Canadiens lui jurent allégeance. Elle est aussi Reine du Canada, par choix délibéré des Canadiens (et Reine de l'Australie, de la Jamaïque, de la Nouvelle-Zélande et de plusieurs autres pays du Commonwealth).

La *Loi constitutionnelle de 1982*, qui a permis le rapatriement de notre constitution, renferme la plus récente confirmation du régime monarchique au Canada. Tout changement concernant le statut de la Reine ou de ses représentants au Canada, c'est-à-dire le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs, exige désormais le consentement unanime du Sénat, de la Chambre des communes et des législatures de toutes les provinces.

## Le monarque personnifiant la nation

Dans notre monarchie constitutionnelle, la Souveraine représente la nation. Elle est par conséquent un symbole d'allégeance, d'unité et d'autorité pour tous les Canadiens. Parlementaires fédéraux et provinciaux, ministres, fonctionnaires, militaires et agents de police prêtent serment d'allégeance à la Reine (et non pas à un drapeau ou à un texte constitutionnel), tout comme les nouveaux citoyens lors des cérémonies de remise de certificats. La Constitution canadienne confère le pouvoir exécutif à la Reine, mais ses représentants suivent les conseils des ministres, qui relèvent de la Chambre des communes, ou de l'assemblée législative des provinces. Voilà pourquoi on proclame des élections et on promulgue des lois au nom de la Reine.

## La Reine et le gouverneur général

Avec le rapport Balfour de 1926, le gouverneur général cessa de représenter le gouvernement britannique pour devenir le représentant personnel du souverain au Canada. Ce changement fut confirmé par le *Statut de Westminster de 1931*, loi par laquelle le Parlement britannique délèguait au Canada et aux autres membres du Commonwealth le pouvoir d'adopter leurs propres lois. Les pouvoirs conférés au Roi furent graduellement délégués au gouverneur général, jusqu'à l'émission des *Lettres patentes constituant la charge de gouverneur général du Canada (1947)*, lesquelles confèrent au gouverneur général tous les pouvoirs du souverain du Canada, qu'il doit exercer selon les conseils du gouvernement canadien. À titre de représentant personnel de la Souveraine au Canada, le gouverneur général reçoit tous les honneurs et les privilèges dus à un chef d'État.

# Canada

## LA COURONNE AU CANADA — II

### La Reine et les lieutenants-gouverneurs

Au moment de la Confédération, en 1867, on n'attribua pas aux lieutenants-gouverneurs le lien avec le Souverain dont jouissait le gouverneur général. Les lieutenants-gouverneurs ne sont pas les représentants directs du Souverain auprès des provinces. Ils y sont représentants du gouverneur général et agents du gouvernement fédéral. Ce dernier est d'ailleurs chargé de les nommer et de les rémunérer.

Toutefois, le temps, l'usage, les conventions et les jugements des tribunaux ont modifié la charge du lieutenant-gouverneur. Aujourd'hui, bien qu'ils soient toujours nommés par le gouvernement fédéral et qu'ils détiennent encore un vestige de pouvoirs fédéraux, les lieutenants-gouverneurs sont considérés comme les représentants directs et personnels du Souverain. Ils représentent la Couronne dans les provinces. Autrement dit, ils agissent au nom de la Reine pour leur province, tout comme le gouverneur général agit au nom de la Reine pour le Canada. Les lieutenants-gouverneurs, et la Couronne provinciale qu'ils personnifient, symbolisent la souveraineté des gouvernements provinciaux au sein de la Fédération.

### Pavillons des lieutenants-gouverneurs

Au cours des années 1980, à la demande des gouvernements de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de Terre-Neuve, le gouverneur général a approuvé de nouveaux pavillons qui seront utilisés par les lieutenants-gouverneurs pour signifier qu'ils représentent la Souveraine dans leurs provinces. Ils consistent en un drapeau bleu royal chargé de l'écu des armoiries de la province entouré d'un cercle composé de dix feuilles d'érable d'or stylisées représentant les provinces du Canada. Au-dessus se trouve une couronne d'Édouard le Confesseur qui symbolise la dignité du lieutenant-gouverneur en tant que représentant provincial de la Souveraine.

Le lieutenant-gouverneur du Québec utilise depuis 1952 un drapeau bleu chargé des armoiries du Québec placées au centre d'un disque blanc; la couronne Tudor surmonte les armoiries, comme il était d'usage à l'époque. La Nouvelle-Écosse continue à hisser le pavillon que la reine Victoria a approuvé en 1869, et qui se compose du drapeau royal de l'Union (Union Jack), chargé de l'écu des armoiries de la province au centre d'un disque blanc entouré d'une guirlande de feuilles d'érable vertes.



Ontario



Québec



*Nouvelle-Écosse*



*Île-du-Prince-Édouard*



*Nouveau-Brunswick*



*Saskatchewan*



*Manitoba*



*Alberta*



*Colombie-Britannique*



*Terre-Neuve*